

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. JDD/DB/SJ
Affaire suivie par Jérôme DEWITTE
Directeur Général Adjoint des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240219-DEC2024-40-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Décision : 2024- 40

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA CONCLUSION
D'UNE CONVENTION AVEC LE LYCÉE
ROBESPIERRE DE LENS DANS LE CADRE
DU SALON DU LIVRE POLICIER
« POLARLENS », DU JEUDI 14 MARS AU
DIMANCHE 17 MARS 2024 A LA HALLE
BERTINCHAMPS ET A LA SALLE
COUBERTIN DE LENS**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant
l'application des dispositions prévues à l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022
portant délégation à des Adjointes au Maire,

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal en
date du 27 septembre 2023, portant sur les
principes généraux d'organisation de
POLARLENS

Considérant que la contribution des élèves du
Lycée Robespierre de Lens au Salon
POLARLENS s'intègre dans le cadre de leur
cursus scolaire,

Considérant les rencontres scolaires avec les
auteurs en accompagnement des élèves à la
halle Bertinchamps et à la salle Coubertin du
jeudi 14 et vendredi 15 mars et l'accueil des
auteurs et du public les samedi 16 et dimanche
17 mars 2024 dans le cadre de POLARLENS.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Une convention essentielle à l'amélioration de la formation des jeunes et de leur niveau de qualification est conclue définissant les modalités de contribution des élèves du baccalauréat Métiers de l'accueil du lycée Robespierre de Lens dans le cadre de leur cursus scolaire autour du Salon du Livre Policier de Lens « Polarlens » du jeudi 14 mars au dimanche 17 mars 2024 à la halle Bertinchamps rue Denis Cordonnier et à la salle Coubertin rue du Chemin Vert à LENS.

ARTICLE 2 – Le lycée Robespierre de Lens s'engage à détacher des lycéens du baccalauréat Métiers de l'accueil pour les missions suivantes :

- Accueil et accompagnement des classes à la Halle Bertinchamps et la Salle Coubertin de Lens :
 - Le jeudi 14 mars et le vendredi 15 mars 2024 de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h.
- Accueil des auteurs et du public Halle Bertinchamps et Salle Coubertin de Lens :
 - Samedi 16 mars 2024 de 10h à 14h et de 14h à 18h
 - Dimanche 17 mars 2024 de 10h à 14h et de 14h à 18h
 - Missions des lycéens les 16 et 17 mars 2024 :
 - Accueil des auteurs à la Halle Bertinchamps
 - Accueil des visiteurs sur les 2 sites Halle Bertinchamps et Salle Coubertin de Lens et pointage
 - Gestion des vestiaires à la Halle Bertinchamps et distribution des questionnaires sur les 2 sites Halle Bertinchamps et Salle Coubertin de Lens
 - Aide au rangement du salon le dimanche 17 mars 2024 en fin de journée

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 - La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 – Le Directeur Général Adjoint des Services Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité – Projet Social de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 19 FEV. 2024



Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire

Helene CORRE